

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-six

Le 29 juin

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 18 juin 2026

Date d'affichage 18 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 29

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Yann DRUET, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Justine PREVEL, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Louise LEFEVRE, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR et Clémence HEROUT **a respectivement donné pouvoir à :** Thierry RENOUF, Véronique BERGERON, Michel PATARD-LEGENDRE et Didrik JANIN-HAMEL.

Absents excusés : Sabahat AYDAR, Françoise DUPARC, Ayhan AYDAR et Clémence HEROUT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUILLON et Cédric EVANO.

N° 2026-091 – BUDGET PRIMITIF 2026 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Les décisions modificatives ont la même fonction que le budget supplémentaire concernant l'ajustement des prévisions en cours d'année mais n'ont pas de fonction de report. Elles modifient ponctuellement le budget primitif en inscrivant notamment des dépenses et recettes supplémentaires. Elles permettent également de modifier certaines imputations comptables.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il peut en effet s'avérer nécessaire de procéder à des ajustements entre les crédits inscrits à certains articles d'un même chapitre, afin de tenir compte des évolutions en cours d'exercice.

Ces ajustements, appelés virements de crédits, consistent à transférer des crédits inutilisés ou sous-consommés d'un article vers un autre article du même chapitre présentant un besoin accru. Ce mécanisme, autorisé par le Code général des collectivités territoriales, permet de maintenir une gestion rigoureuse et équilibrée du budget communal sans en modifier l'enveloppe globale. Il convient donc, pour les mettre en œuvre, d'adopter une délibération spécifique validant ces transferts.

Lors du vote du Budget Primitif (BP) de l'exercice 2026, le conseil municipal a inscrit les crédits de paiement correspondant aux opérations d'équipement de la collectivité. A l'issue du vote des délibérations d'actualisation des autorisations de programme, il est important de rattacher les crédits de paiement prévus au BP pour les opérations d'équipement à l'autorisation de paiement (AP) s'y rapportant.

La présente décision modificative a donc pour objet de garantir la cohérence entre les autorisations de programme votées et leur traduction budgétaire annuelle. Ces ajustements n'ont pas pour effet de modifier la nature des opérations autorisées par le conseil municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU les articles L2311-1 et suivants du CGCT relatifs aux budgets des Communes ;

VU l'article L2312-2 du CGCT qui autorise l'organe délibérant à procéder, par délibération, à des virements de crédits entre articles d'un même chapitre ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif 2025 adopté par délibération n°2025-017 du 31 mars 2025 ;
VU la délibération n°2026-073 relative à l'actualisation de l'AP pour la participation financière de la VAE ;
VU la délibération n°2026-074 relative à l'actualisation de l'AP pour l'accession sociale à la propriété ;
VU la délibération n°2026-075 relative à l'actualisation des AP pour la création d'une halle de tennis ;
VU la délibération n°2026-076 relative à l'actualisation de l'AP pour la création et la rénovation du parc d'éclairage public ;
VU la délibération n°2026-077 relative à l'actualisation de l'AP pour la rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes ;
VU la délibération n°2026-078 relative à l'actualisation des AP pour la vidéoprotection ;
VU la délibération n°2026-079 relative à l'actualisation des AP pour le réseau de chaleur urbain ;
VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 26 juin 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires au sein de chapitres existants, afin de répondre aux besoins réels de gestion de la Commune ;

CONSIDERANT que ces ajustements ne modifient ni l'équilibre global du budget, ni le montant des autorisations de programme éventuellement ouvertes ;

CONSIDERANT que ces virements sont rendus nécessaires pour mettre en cohérence les crédits de paiement prévus aux autorisations de paiement actualisées en mai 2026 ;

CONSIDERANT les crédits de paiement hors restes à réaliser actuellement prévus aux opérations d'équipement hors AP au BP 2026 :

Opération d'équipement	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Crédits de paiement votés
201405 – Eclairage public	Dépenses	21	21534	Réseaux d'électrification	150 000,00 €
202302 – Subvention VAE	Dépenses	204	20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	4 000,00 €
202303 – Accession sociale à la propriété	Dépenses	204	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	56 500,00 €
202304 – Halle de Tennis	Dépenses	23	2313	Constructions	801 665,71 €
	Recettes	13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Etat et établissements nationaux	253 044,67 €
			1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Régions	484 824,00 €
			1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Départements	518 325,00 €
			1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	100 000,00 €
			13362	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	302 064,56 €
202307 – Fibre optique	Dépenses	20	2031	Frais d'études	35 000,00 €
		23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	315 000,00 €
	Recettes	13	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	50 000,00 €
202503 – RCU	Dépenses	20	2031	Frais d'études	23 000,00 €
		23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	552 000,00 €
Hors opération d'équipement	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Crédits de paiement votés
	Dépenses	20	2031	Frais d'études	50 000,00 €

CONSIDERANT les crédits de paiement hors restes à réaliser actuellement prévus aux opérations d'équipement hors AP au BP 2026 :

Hors opération d'équipement	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Crédits de paiement votés
	Dépenses	20	2031	Frais d'études	50 000,00 €

CONSIDERANT l'affectation desdits crédits de paiement aux AP suivantes hors restes à réaliser et l'opération d'équipement :

Opération d'équipement	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Crédits de paiement votés	AP concernée
201405 – Eclairage public	Dépenses	21	21534	Réseaux d'électrification	150 000,00 €	2024-8D Eclairage public
202302 – Subvention VAE	Dépenses	204	20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	4 000,00 €	2023-1D VAE
202303 – Accession sociale à la propriété	Dépenses	204	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	56 500,00 €	2023-4D Accession sociale à la propriété
202304 – Halle de Tennis	Dépenses	23	2313	Constructions	801 665,71 €	AP/CP 2023-5D Création d'une halle de tennis
	Recettes	13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – État et établissements nationaux	253 044,67 €	AP-2025-1R Création d'une halle de tennis
			1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Régions	484 824,00 €	
			1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Départements	518 325,00 €	
			1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	100 000,00 €	
			13362	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	302 064,56 €	
202307 – Fibre optique	Dépenses	20	2031	Frais d'études	35 000,00 €	AP/CP 2024-7D Fibre et vidéoprotection
		23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	315 000,00 €	
	Recettes	13	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	50 000,00 €	2025-3R Subvention Fibre et vidéoprotection
202503 – RCU	Dépenses	20	2031	Frais d'études	23 000,00 €	AP/CP 2025-1D RCU Caen Sud
		23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	552 000,00 €	
202401 – Rénovation énergétique HDV et annexes	Dépenses	20	2031	Frais d'études	50 000,00 €	AP/CP 2024-6D Rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** avec 7 ABSTENTIONS (D. JANIN-HAMEL, S. CANTELOUP, L. FORTIN, JC. ESTIENNE, N. LE MAULF, C. EVANO, C. HÉROUT) :

ADOPTE la décision modificative n°1 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Opération d'équipement	Sens	Chapitre	Article	Libellé	Virements de crédits	AP concernée
201405 – Eclairage public	Dépenses	21	21534	Réseaux d'électrification	-150 000,00 €	Ø
201405 – Eclairage public	Dépenses	21	21534	Réseaux d'électrification	150 000,00 €	2024-8D Eclairage public
202302 – Subvention VAE	Dépenses	204	20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	-4 000,00 €	Ø
202302 – Subvention VAE	Dépenses	204	20421	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	4 000,00 €	2023-1D VAE
202303 – Accession sociale à la propriété	Dépenses	204	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	-56 500,00 €	Ø
202303 – Accession sociale à la propriété	Dépenses	204	20422	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	56 500,00 €	2023-4D Accession sociale à la propriété
202304 – Halle de Tennis	Dépenses	23	2313	Constructions	-801 665,71 €	Ø
	Recettes	13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – État et établissements nationaux	-253 044,67 €	Ø
			1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Régions	-484 824,00 €	
			1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Départements	-518 325,00 €	
			1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	-100 000,00 €	
			13362	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	-302 064,56 €	
202304 – Halle de Tennis	Dépenses	23	2313	Constructions	801 665,71 €	AP/CP 2023-5D Création d'une halle de tennis
	Recettes	13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – État et établissements nationaux	253 044,67 €	AP-2025-1R Création d'une halle de tennis
			1312	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Régions	484 824,00 €	
			1313	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Départements	518 325,00 €	
			1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	100 000,00 €	
			13362	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	302 064,56 €	
202307 – Fibre optique	Dépenses	20	2031	Frais d'études	-35 000,00 €	Ø
		23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-315 000,00 €	
	Recettes	13	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	-50 000,00 €	Ø
202307 – Fibre optique	Dépenses	20	2031	Frais d'études	35 000,00 €	AP/CP 2024-7D Fibre et vidéoprotection
		23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	315 000,00 €	

	Recettes	13	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Autres	50 000,00 €	2025-3R Subvention Fibre et vidéoprotection
202503 – RCU	Dépenses	20	2031	Frais d'études	-23 000,00 €	Ø
		23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-552 000,00 €	
202503 – RCU	Dépenses	20	2031	Frais d'études	23 000,00 €	AP/CP 2025-1D RCU Caen Sud
		23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	552 000,00 €	
Hors opération d'équipement	Dépenses	20	2031	Frais d'études	-50 000,00 €	Ø
202401 – Rénovation énergétique HDV et annexes	Dépenses	20	2031	Frais d'études	50 000,00 €	AP/CP 2024-6D Rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

IFS, le 29 juin 2026

Secrétaires de Séance,

Le Maire,

Jean-Pierre BOUILLON

Michel PATARD-LEGENRE



Cédric EVANO

Rendue exécutoire le : 1/07/2025

Affichée le : 1/07/2025

Acte à classer**2026-091****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-07-01T14-26-36.00 (MI270884700)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260701-2026-091-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget primitif 2026 - décision modificative n.1

Date de décision : 01/07/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, CG, affectation Rtat)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : 2026-091.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 01/07/26 à 11:47

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 01/07/26 à 14:26

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 01/07/26 à 14:33